



Rapport européen 2024 sur la qualité des eaux de baignade : des classements qui évoluent peu face aux enjeux environnementaux et sanitaires d'aujourd'hui

Communiqué 29.05.2024 | Pour diffusion immédiate



Le [rapport 2024 sur la qualité des eaux de baignade en Europe en 2023](#) vient de paraître et affirme que les zones de baignade en Europe restent sûres. Si Surfrider Foundation Europe salue cette nouvelle très positive concernant l'état bactériologique de nos eaux de baignade, elle tient toutefois à rappeler que ces résultats comportent plusieurs ses écueils qui soulignent la nécessité d'une approche plus globale pour garantir des eaux de baignade réellement saines. A la veille d'un nouveau mandat des institutions européennes, l'ONG souligne réitère son inquiétude alors qu'une proposition de révision de la Directive se fait toujours attendre.

Un rapport qui démontre le besoin de s'adapter à des usages multiples

L'Agence Européenne pour l'Environnement (European Environment Agency - EEA) a publié hier son rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade en Europe. Selon ce dernier, **85,4 %** des sites de baignade européens étaient d'excellente qualité en 2023, et **96 %** d'entre eux répondaient aux normes minimales. Surfrider Foundation Europe accueille favorablement cette annonce, estimant que les conclusions clés du rapport abondent dans le sens d'une révision de la Directive européenne sur la gestion de la qualité des eaux de baignade (2006/7/EC).

En 2021, l'ONG a remis à la Commission européenne [son Manifeste européen pour des eaux saines](#), appelant l'Union Européenne à saisir cette révision comme une opportunité afin de reconsidérer le suivi de la qualité des eaux de baignade sur la base de **7 recommandations** promouvant notamment l'**extension de zones surveillées**, la **mise en place d'un suivi tout au long de l'année**, mais aussi l'**amélioration de l'information du public**.

Nous nous réjouissons que cela soit reflété dans le rapport de cette année et espérons y voir un signe indiquant une révision imminente de la directive. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, la qualité des eaux côtières et continentales est restée relativement stable depuis 2015. Au cours des 10 dernières années, une proportion des zones de baignade européennes a été de mauvaise qualité (1,5 % en 2023), certaines faisant encore face à des problèmes de pollution persistants pouvant présenter un risque pour la santé humaine. Nous rappelons depuis des années l'urgence de s'attaquer aux sources de pollution en amont. Les États membres et les autorités locales doivent disposer des ressources et des outils adéquats pour réhabiliter rapidement ces sites et continuer à améliorer la qualité de leurs eaux de baignade.

En outre, le rapport base ses analyses sur des prélèvements réalisés au cours de la saison estivale, et uniquement sur les sites de baignade identifiés en tant que tels. « A la veille de lancement de la Green Week européenne sur le thème de la résilience de l'eau, il convient de rappeler que cette ressource n'est pas seulement un besoin vital mais aussi **une source de bien-être majeure pour l'être humain** » rappelle Lucille Labayle, chargée de campagne qualité de l'eau et santé pour Surfrider Foundation Europe. « Les activités nautiques ne se cantonnent pas seulement à la baignade. Elles sont nombreuses et se pratiquent tout au long de l'année, sur des sites qui [sont](#) parfois-distincts des zones de baignade officiellement définies. **Ces pratiquants méritent eux aussi d'être informés sur la qualité des eaux de leurs spots** ».

Des paramètres de classements qui interrogent face aux enjeux sociétaux actuels

Parmi ses demandes clés, Surfrider appelle aussi à l'**ajout de nouveaux paramètres à surveiller**, tels que les déchets, les proliférations d'algues nuisibles et toxiques et, les contaminants chimiques qui ne figurent toujours pas dans les paramètres officiels de suivi et de classification des zones de baignade.

[Le détail des mesures de notre « Manifeste européen pour des eaux saines » est à retrouver ici](#)

Comme expliqué par l'EEA dans son rapport, les données font état de la qualité bactériologique des eaux de baignade. Celles-ci se concentrent essentiellement sur les risques de contamination d'origine fécale en s'appuyant sur 2 indicateurs, définis dans les dispositions légales de la Directive et considérés par les autorités européennes comme affectant le plus directement la santé humaine : les *Escherichiacoli* et les entérocoques intestinaux. "Les analyses officielles telles qu'elles sont actuellement réalisées **ne donnent qu'une image partielle l'état de nos sites de baignade et de loisirs**. Est-il vraiment juste d'affirmer que 85,7% des eaux européennes sont d'excellente qualité dans ces conditions ?" interroge Lucille Labayle.

Actuellement, [la plupart des indicateurs établis dans le cadre des principales politiques de l'UE pour les environnements aquatiques et marins n'ont pas été atteints](#). La résolution partielle par la législation existante des risques causés par la pollution chimique ainsi que les lacunes dans sa mise en œuvre compromettent nos chances de parvenir à un environnement sain et sans substances. Ces dispositions semblent nettement insuffisantes face aux préoccupations et aux attentes actuelles de notre société et il semble difficile de parler d'une excellente qualité des eaux de baignade dans un contexte généralisé d'inquiétudes et de doutes quant à l'impact de cette pollution sur la santé. Les récentes analyses sur la concentration élevée de substances per- et polyfluoroalkylées dans l'écume de mer aux Pays-Bas illustre aussi des préoccupations croissantes quant au risque d'exposition des usagers à ces substances nocives. Il est donc légitime de s'interroger sur les liens établis entre l'état chimique de notre milieu aquatique et marin et le classement de nos eaux de baignade.

De plus, comme souligné dans le rapport de l'EEA, l'impact du changement climatique risque d'exacerber encore davantage les risques sanitaires et environnementaux liés à la pollution de l'eau. La prolifération de cyanobactéries et d'algues toxiques est ainsi reconnue comme une menace croissante pour la santé des baigneurs et des usagers récréatifs. Pour toutes ces raisons, Surfrider Foundation considère la révision de la Directive essentielle afin de **disposer d'outils appropriés pour assurer le suivi et anticiper au mieux ces risques émergents**, tout en communiquant au mieux auprès des citoyens.

Un besoin urgent de réviser la Directive au regard de ses nombreux écueils

En 2021, dans le cadre de la sortie de son Plan d'Action Zéro Pollution, la Commission européenne s'était engagée à revoir la Directive sur la qualité des eaux de baignade d'ici à 2023 en évaluant notamment le besoin ou non de prendre en compte de nouveaux paramètres. Trois ans plus tard, le processus de révision stagne. Dans le même temps d'autres initiatives ont progressé telle que **la refonte de la Directive sur les eaux résiduaires urbaines** qui devrait être adoptée d'ici la fin de l'année. Même si ce texte révisé aura le potentiel d'améliorer considérablement la gestion des eaux usées et leur impact sur les zones de baignade et récréatives, il ne suffira pas à lui seul pour garantir une qualité de l'eau

sûre pour toutes et tous. Le changement climatique va par exemple conduire à ce que certains risques deviennent plus présents. Les précipitations de plus en plus intenses et fréquentes, accompagnées de débordements de réseaux de collecte des eaux usées et de ruissellement d'eaux pluviales continueront ainsi à exercer une pression majeure sur l'environnement et la santé, ainsi qu'une source de pollution non seulement bactériologique mais aussi de débris, des microplastiques, ainsi que de diverses substances toxiques émises dans l'environnement urbain. Il est donc **urgent de procéder à une révision** de la Directive sur les eaux de baignade afin d'assurer la complémentarité avec le reste de la législation.

A l'orée d'un nouveau mandat des institutions européennes suite aux élections à venir du 9 juin, Surfrider Foundation Europe appelle les futurs décideurs à agir rapidement. L'annonce par la Commission européenne de la publication des résultats de son rapport d'évaluation de la Directive est une première étape dans la bonne direction mais elle devra être accompagnée d'actes. "Avec le Pacte vert et le Plan d'Action Zéro Pollution, la Commission s'était dotée d'une feuille de route ambitieuse. Nous attendons toujours d'en voir les résultats en ce qui concerne la gestion de nos eaux de baignade et récréatives. Alors que le processus de révision accuse un retard préoccupant, il devient urgent d'œuvrer pour **une nouvelle Directive forte et protectrice de la santé de l'Océan et des européens**" conclue Lucille Labayle.

Nos experts en qualité de l'eau restent à la disposition des journalistes pour toute demande d'interview complémentaire.

ONG créée en 1990, Surfrider Foundation Europe, agit pour la protection des océans, du littoral, des vagues et de leurs usagers. Depuis plus de 30 ans, fort d'une équipe d'experts et de 50 antennes bénévoles réparties sur 12 pays européens, l'association travaille avec les parties prenantes (citoyens, secteurs privé et public) sur plusieurs grands thèmes : les déchets aquatiques, l'artificialisation du littoral, le changement climatique, la qualité de l'eau et la santé des usagers de l'Océan. C'est parce que la santé de usagers compte que Surfrider Europe suit de très près la révision de la Directive européenne sur la qualité des eaux de baignade. Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu> et [en vidéo](#)

CONTACT :

Lionel Cheylus | Responsable relations médias | +33 6 08 10 58 02 | lcheylus@surfrider.eu
Elise Baritaud | Assistante relations médias | presse@surfrider.eu



La campagne « Healthy Water » de Surfrider Foundation Europe est soutenue par le programme LIFE créé par la Commission européenne. Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui n'engage que ses auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.